

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 30 MARS 2021

Les conditions sanitaires à respecter dans le cadre du COVID19 ont amené la tenue de la séance du conseil municipal à la salle des fêtes, à huis clos, avec le respect des mesures de distanciation.

PRESENTS : ABRANOWITCH Stéphane - PENAUD Jean-Pierre - TABOURET Valérie - LAURENT Serge - DUMONT Serge - SIMON Delphine - MELSEN Elise - BONEMAISON Frédéric - MAGNIERE Mathieu - MAUME Christelle - BOUTET Samantha - DEFFONTIS Sandrine - MARCHAND Pauline - CHABROL Jean-Elie - PIAT Jacques - DESGRANGES Antoine - GRATIAN Caroline - BOURICAT Gérard - NAQUET Corinne - BERTHELIER Frédéric.

PROCURATION : GODET Véronique - SAUNON Adeline - BLONDRON Alain.

ABSENTS EXCUSÉS :

La séance est ouverte avec les 20 conseillers présents.

Madame SIMON Delphine a été choisie comme secrétaire de séance et a accepté ses fonctions.

1. Approbation des comptes de gestion 2020 des 3 budgets : budget principal, budget assainissement et budget nouveau quartier

Monsieur Jean-Pierre PENAUD présente les résultats 2020, de la section de fonctionnement et de la section d'investissement, des budgets de la Commune :

- Budget principal,
- Budget annexe Assainissement,
- Budget annexe Nouveau Quartier

Les comptes de gestion sont approuvés à l'unanimité.

2. Vote des Comptes Administratifs 2020 des 3 budgets.

Monsieur Jean-Pierre PENAUD présente les montants réalisés en 2020 :

	Dépenses	Recettes	Solde
	Budget principal		
Section de fonctionnement	2 102 123.24	2 542 694.29	+ 440 571.05
Section d'investissement	862 469.88	955 773.17	+ 93 303.29
	Budget annexe : Assainissement		
Section de fonctionnement	170 022.21	238 169.41	+ 68 147.20
Section d'investissement	219 696.59	223 817.87	+ 4 121.28
	Budget annexe : Nouveau Quartier		
Section de fonctionnement	22 864.19	21 927.62	- 936.57
Section d'investissement	11 045.90	21 192.84	+ 10 146.94

Monsieur le Maire est ensuite invité à sortir pour le vote des comptes administratifs.

Les comptes administratifs sont approuvés à l'unanimité.

3. Affectation des résultats des 2 budgets

Les propositions d'affectation des résultats 2020 des 2 budgets ont été acceptées à l'unanimité de la façon suivante :

Affectation des résultats budget principal

FONCTIONNEMENT	
1-Résultat reporté 2019	378 480.87 €
2-Résultat de l'exercice 2020	440 571.05 €
3-Situation nette au 31/12/2020	819 051.92
INVESTISSEMENT	
4- Résultat reporté 2019	-370 474.57 €
5-Résultat de l'exercice 2020	+93 303.29 €
6-Situation nette au 31/12/2020 (à reporter ligne 001 du budget investissement 2021)	-277 171.28 €
7-Restes à réaliser Dépenses 2020	1 098 354.00 €
8-Restes à réaliser Recettes 2020	888 423.00 €
9-Solde des restes à réaliser	-209 931.00 €
10-Résultat d'investissement après incorporation des restes à réaliser (somme 6 et 9)	-487 102.28 €
AFFECTATION du résultat de fonctionnement (ligne 3) à réaliser par l'émission d'un titre au compte 1068	
11-Obligatoire : pour le montant du déficit d'investissement constaté (ligne 10 dans la limite de l'excédent de fonctionnement subsistant après affectation obligatoire portée ligne 11)	487 102.28 €
12-Facultatif : affectation de la section d'investissement au-delà du déficit figurant ligne 10 (dans la limite de l'excédent de fonctionnement subsistant après affectation obligatoire portée ligne 11)	
13-Total du titre au compte 1068 (ligne 11 et 12)	487 102.28 €
14-Résultat de fonctionnement à reporter ligne 002 du budget de l'exercice 2021 (affectation au compte 1068 déduite (ligne 3 – ligne 13)	+331 949.64 €

Affectation des résultats budget assainissement

FONCTIONNEMENT	
1-Résultat reporté 2019	12 872.97 €
2-Résultat de l'exercice 2020	68 147.20 €
3-Situation nette au 31/12/2020	81 020.17 €
INVESTISSEMENT	
4- Résultat reporté 2019	-91 769.79 €
5-Résultat de l'exercice 2020	+4 121.28 €
6-Situation nette au 31/12/2020 (à reporter ligne 001 du budget investissement 2021)	-87 648.51 €
7-Restes à réaliser Dépenses 2020	96 248.00 €
8-Restes à réaliser Recettes 2020	72 060.00 €
9-Solde des restes à réaliser	-24 188.00 €
10-Résultat d'investissement après incorporation des restes à réaliser (somme 6 et 9)	-111 836.51 €
AFFECTATION du résultat de fonctionnement (ligne 3) à réaliser par l'émission d'un titre au compte 1068	
11-Obligatoire : pour le montant du déficit d'investissement constaté (ligne 10 dans la limite de l'excédent de fonctionnement subsistant après affectation obligatoire portée ligne 11)	+81 020.17 €
12-Facultatif : affectation de la section d'investissement au-delà du déficit figurant ligne 10 (dans la limite de l'excédent de fonctionnement subsistant après affectation obligatoire portée ligne 11)	
13-Total du titre au compte 1068 (ligne 11 et 12)	81 020.17 €
14-Résultat de fonctionnement à reporter ligne 002 du budget de l'exercice 2021 (affectation au compte 1068 déduite (ligne 3 – ligne 13)	0.00 €

4. Subventions aux associations 2021

Le Conseil Municipal, sur proposition de Serge DUMONT, après validation par la commission des affaires culturelles, approuve les subventions présentées pour un montant total de 39 290.88 €.

5. Taxes des contributions directes : taux pour 2021

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les communes ne perçoivent plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales à compter du 1^{er} janvier 2021.

Un mécanisme de compensation avec la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) du département perçue sur la commune, à l'euro près a été mis en place.

Avec un coefficient correcteur supérieur à 1, la commune sous dotée, perçoit une compensation de 222 655 €.

Sans augmentation de taux, le taux de la TFPB de la commune est le taux cumulé de la TFPB de la commune et du département 2020, soit 17,43 % + 22,87 % = 40,30 %.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe pour l'année 2021 le taux de la TFPB à 40,30 % et le taux de la TFPNB à 38,77 %.

6. Redevance assainissement 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide de maintenir la redevance assainissement à 2,75€ le M³ pour l'année 2021.

7 Tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, accepte le tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2021.

8 Vote des 3 budgets 2021

Monsieur le Maire présente les budgets primitifs 2021 du budget principal, du budget annexe Assainissement et du budget annexe Nouveau Quartier. Les dépenses et les recettes sont équilibrées par section. Seul le budget Nouveau Quartier peut être voté en suréquilibre.

Les propositions sont les suivantes :

	Dépenses	Recettes	Solde
	Budget principal		
Section de fonctionnement	2 802 360.02 €	2 802 360.02 €	
Section d'investissement	2 957 318.08 €	2 957 318.08 €	
	Budget annexe : Assainissement		
Section de fonctionnement	235 908.67 €	235 908.67 €	
Section d'investissement	367 939.84 €	367 939.84 €	
	Budget annexe : Nouveau Quartier		
Section de fonctionnement	25 077.00 €	25 077.00 €	
Section d'investissement	15 046.00 €	22 632.00 €	7 586.00 €
TOTAL	6 403 649.61 €	6 411 235.61 €	

Les budgets primitifs sont approuvés à la majorité (5 abstentions)

9 Appels à projets – accueil périscolaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de solliciter le soutien de la CAF au titre des appels à projets du Pôle Enfance « prévention de la radicalisation et promotion des valeurs de la république » et « fonds publics et territoires ».

10 Amendes de police

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la possibilité de réaliser des travaux concourant à l'amélioration de la sécurité routière dont le financement peut bénéficier d'une aide du Conseil Départemental au titre des amendes de police.

Les travaux concernés dont le montant total est de 31 091,57€HT, sont le marquage dans le Bourg et pose de panneaux de signalisation routière pour divers lieux du territoire communal, la reprise des marquages de signalisation, les panneaux des lieux-dits, les ralentisseurs rue des Michelles et la mise en sécurité du virage de la D40.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de réaliser ces travaux et de solliciter l'aide du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police.

11 Travaux au périscolaire – protocole transactionnel

Monsieur le Maire explique le contentieux entre la commune et l'entreprise qui a réalisé le lot chauffage de la construction du bâtiment de l'accueil périscolaire, pour lequel des désordres constatés ont donné lieu à une expertise judiciaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer un protocole d'accord transactionnel entre les parties concernées, dont le montant total est de 5 510€ TTC.

12 Mission de contrôle technique APAVE – réaménagement intérieur mairie

Monsieur le Maire présente deux devis pour la mission de contrôle technique pour les travaux de réaménagement intérieur de la Mairie : APAVE Montluçon pour 2 190.00€ TTC et SOCOTEC Moulins pour 3 609.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir la proposition de la société APAVE.

13 Convention de portage par l'EPF Auvergne – ancienne pharmacie

Monsieur le Maire rappelle le projet de réaliser l'acquisition de la pharmacie située 4 Place du Monument aux Morts.

Le Conseil Municipal, après présentation du projet, à l'unanimité, décide de confier le portage foncier de la parcelle à l'EPF Smaf Auvergne et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

14 Convention d'adhésion Petites villes de demain

La commune d'Huriel a été retenue dans le programme des Petites villes de demain et il est nécessaire de signer la convention d'adhésion.

Après lecture, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les termes de la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

15 Contrat Bulletin Municipal

Monsieur le Maire propose de confier l'édition du bulletin municipal et la régie publicitaire à WELCOM' GRAPHIC qui s'engage à prendre à sa charge les frais de fabrication dans la limite de 40% du montant HT des recettes publicitaires recueillies. Le coût est de 1 850 € HT pour 1350 exemplaires.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, les termes du contrat.

16 Avis sur les installations d'éoliennes sur les communes de Viplaix, Courçais et Mesples

Monsieur le Maire présente la demande de la Préfecture concernant l'avis à émettre par la commune relatif à l'implantation d'éoliennes sur les territoires de Viplaix, Courçais et Mesples. Cet avis est obligatoire, car la commune d'Huriel se situe dans le périmètre de 14 kms du projet.

Le Conseil Municipal, après présentation du projet, décide à l'unanimité de voter contre l'installation d'éoliennes sur les 3 communes concernées.

17 Affaires générales.

- La contribution 2021 pour le foyer des Coupances est de 9 459 €. Actuellement, 18 logements sont vacants.
- Monsieur le Maire a rencontré les responsables de la Poste pour faire part de son mécontentement dû à des fermetures beaucoup trop fréquentes. Un recrutement en intérim par la Poste pour 30h hebdomadaire va être effectué.
- Un film sur les artisans d'art d'Huriel va être réalisé par ICA TV.

18 Questions diverses

- Un riverain de la rue de la Patarienne souhaiterait que des panneaux « rappel 50 » soient posés car les véhicules roulent à vive allure entre les ralentisseurs.